

6260 La gestion des biocides dans l'industrie automobile

Le règlement sur les produits biocides (BPR, règlement (UE) n° 528/2012) est en vigueur depuis 2013 et régit la mise sur le marché et l'utilisation des produits utilisés pour protéger les êtres humains, les animaux, les matériaux ou les produits contre les organismes nuisibles tels que les parasites ou les bactéries. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les entreprises de la chaîne d'approvisionnement automobile ? Nous vous informerons à ce sujet dans ce webinaire.

Objectif

Dans ce cours, vous apprendrez ce que sont les biocides, ce que contient le règlement européen sur les produits biocides et quelles en sont les conséquences pour votre entreprise. Les prochaines échéances et leur signification seront également expliquées. Vous saurez comment identifier et signaler les biocides dans l'IMDS.

Contenu

- Le règlement sur les produits biocides (BPR, règlement (UE) n° 528/2012) en un coup d'œil
 - Procédure d'autorisation
 - Périodes de transition
- Définition
 - SUBSTANCE ACTIVE (AS)
 - PRODUIT BIOCIDÉ (BP)
 - ARTICLE TRAITÉ (TA)
 - TYPE DE PRODUIT (PT)
- Classification des biocides
 - Classification en fonction des organismes cibles
 - Classification par type de produit
- Applications
- Identifier les rôles et les obligations
- Les échéances à venir et leur signification pour les entreprises
- Les biocides dans l'IMDS
 - Biocides du groupe des substances pures
 - Preuve de l'utilisation

Méthode pédagogique

Conférence avec discussion

Participants

Développeurs, responsables de l'environnement, personnel chargé de la gestion de la qualité et des achats, spécialistes de l'IMDS, experts en emballage (concepteurs), responsables des entrepôts et de la logistique

Durée

120 minutes

Max. nombre de participants : 14

Documents

Vous recevrez une copie personnelle de la présentation en classe.

Formation public

Les prix et dates actuels sont disponibles sur notre site web www.imds-professional.com

Formation exclusive

Vous pouvez également réserver ce formation en exclusivité.

Votre avantage : vous déterminez la date et le contenu peut être adapté à vos souhaits et exigences.

Veillez demander votre offre personnelle :

Tel +49 6083 91 30 30
info@imds-professional.com